Intervention liminaire – Plénière du 13/03/24
Marie-Claude BRIET-CLEMONT

Seul le prononcé fait foi.

Mes cher(e)s collègues,

Nous nous retrouvons aujourd'hui pour notre première plénière du mandat où nous allons avoir à voter une contribution, suite à la sollicitation du Président du Conseil régional en amont du lancement du second pacte des ruralités.

J'ai le plaisir d'accueillir Monsieur Stéphane BOUJU, Secrétaire général des affaires régionales et européennes, représentant de l'État en région Grand Est et Madame Denise BUHL, Vice-présidente du Conseil régional en charge des ruralités, qui nous rejoindra en visioconférence vers 11:00.

Je vous remercie pour la disponibilité que vous consacrez à notre assemblée pour enrichir le débat sur la thématique de ce jour, thématique que notre assemblée a placée au cœur de son projet de mandature tant l'enjeu de construire des ruralités attractives dans notre région est un des axes majeurs des transitions justes dans lesquelles nous nous sommes engagés.

Avant d'aborder l'ordre du jour de cette session, je voudrais partager avec vous, à quelques jours de la journée internationale des droits des femmes, la fierté que je ressens pour notre pays qui a inscrit le droit à l'IVG dans notre constitution.

Le vote du parlement français est un message fort pour les femmes françaises mais aussi pour celles du monde entier. Ainsi, la France devient le premier pays à inscrire dans sa Constitution l'IVG et entre dans l'Histoire.

Ce moment historique résonne d'autant plus que L'Europe est actuellement en proie à des mouvements de régression : la Pologne et la Hongrie ont restreint leurs législations, déjà très conservatrices, en matière d'avortement.

Dans ce mouvement qui permet que la parole des femmes se libère peu à peu pour mettre fin aux discriminations dont elles sont victimes, notre assemblée prend sa part, dans son organisation, avec le groupe de travail spécialisé dédié à l'égalité femmes – hommes, aux côtés du Conseil régional, avec le premier groupe mixte Conseil régional – CESER sur la perspective d'une fonction d'observation sur l'égalité d'accès aux dispositifs de soutien du Conseil régional, en étant présents dans les territoires pour recueillir la parole des acteurs et actrices de la société civile.

Créer du lien avec les territoires et les habitants du Grand Est, à travers l'ensemble de nos travaux pour les enrichir de la réalité vécue par nos concitoyens du Grand Est.

Participer, par les propositions de la société civile organisée, à la construction des politiques publiques régionales, avec notre particularité, telle est notre ambition, dans la nécessaire restauration de la confiance entre le citoyen et le politique. Au moment où 68 % de nos concitoyens estiment que l'actuel modèle démocratique ne fonctionne pas bien, où 81 % estiment que les responsables politiques ne se préoccupent pas de ce qu'ils pensent et nourrissent un sentiment d'abandon, le CESER doit contribuer à redonner du sens à l'action politique, et donc de la confiance. Notre instance consultative doit renforcer son rôle dans la création d'un continuum démocratique pour que les décisions politiques trouvent d'avantage d'assise et d'acceptabilité dans la société.

Les discours de Madame la Préfète et du Président LEROY, lors de l'installation de notre assemblée en janvier dernier allaient dans ce sens : nos travaux sont précieux dès lors qu'ils enrichissent la prise de décision ; ils sont précieux dès lors que nous sommes un lieu d'analyse et de propositions pour faire progresser notre région, dans une complémentarité qui garantit le continuum démocratique entre l'assemblée du conseil et l'assemblée de la décision.

L'exercice qui nous a été demandé par le Président LEROY aujourd'hui s'inscrit, dans cette complémentarité, dans cette exigence.

La région Grand Est, depuis 2020, est la seule région ou l'État et le Conseil régional travaillent de concert pour construire et adapter les politiques publiques régionales au bénéfice du développement économique, social et environnemental de l'ensemble de nos territoires régionaux.

La démarche initiée dans le cadre de Grand Est région verte, avec le lancement de la première Cop territoriale en faveur de la planification écologique, a construit un modèle de co construction des politiques publiques régionales, qui allie un premier temps de rencontres avec les acteurs, détermine un premier socle stratégique, qui va constituer une base de travail pour affiner les dispositifs au plus près des besoins et potentiels des territoires.

La démarche lancée en octobre dernier pour l'adoption du second pacte des ruralités s'inscrit dans la même intention et la même méthode. Neuf rencontres sur l'ensemble des territoires de la région, des pistes amorcées à chaque réunion, et une sollicitation du Président du Conseil régional, auprès de notre assemblée pour apporter notre contribution au lancement du pacte des ruralités.

Cela a été pour nous, en ce début de mandature une formidable opportunité de nous mettre au travail en un temps contraint, pour formuler des propositions : près de 120 propositions, issues des 10 commissions, qui ont toutes répondu pour relever ce challenge.

En si peu de temps, vous avez témoigné de la volonté et l'énergie commune qui vous animent, et je vous remercie toutes et tous, pour la qualité du travail accompli, avec un remerciement particulier à la Présidente de la commission territoire, qui a pris avec brio la mesure de ce nouveau mandat, ainsi que du comité de pilotage de la commission.

Le travail qui va être soumis à vos votes aujourd'hui, constitue l'acte 1 de notre engagement auprès du Conseil régional et de l'État pour réussir les transitions justes vers des ruralités attractives.

Les acteurs ruraux témoignent de leur volonté et de leur capacité à réussir ces transitions : avec près de 200 lauréats du programme villages d'avenir initié par l'État, dans notre région Grand Est, avec les expérimentations à l'œuvre dans le cadre du laboratoire des ruralités, les engagements de ces expérimentations doivent nous inspirer, et nous guider dans nos actions à venir, que ce soit dans nos travaux de temps long, dans le déploiement du prix des solidarités rurales, dans les agoras à venir …

Votre présence, Monsieur le Secrétaire général, la présence de Madame la Vice-présidente du Conseil régional, sont pour nous porteuses de sens et d'encouragements à renforcer nos coopérations, comme je m'y suis engagée le 25 janvier dernier.

Je fonde le souhait que cet acte 1 en appelle beaucoup d'autres.

Après cette séquence sur le pacte des ruralités, nous accueillerons Madame PARENT, Directrice du service finances du Conseil régional, pour un premier temps d'acculturation à ce qu'est un budget de Conseil régional.

L'après-midi sera consacrée à la présentation des travaux conduits par la commission finances et par le groupe de travail conjoncture, apports essentiels pour que chacune et chacun d'entre vous s'approprie les outils qui nous permettent de donner un avis éclairé sur les différentes périodes de l'année budgétaire du Conseil régional.

Je vous remercie pour votre écoute et vous souhaite une session constructive, et des échanges féconds.

Marie-Claude BRIET-CLEMONT | 13 mars 2024